

AB ENERGIE SOLUTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 12, rue des Roussottes à Fenay – 21600
106 737 844 00014 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier août,
A quatorze heures,

Les associés de la Société AB Energie Solution se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 12, rue des Roussottes à Fenay – 21600, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Abdel GHACHTOULY en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Salim ALIANI est appelé comme scrutateur et secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'objet social de la société,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AG SA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de modifier l'objet social de la société comme suit :

Nouvelle rédaction :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La vente, l'étude, l'installation, la mise en service, le dépannage et la maintenance, de systèmes de production d'énergie renouvelable, notamment de panneaux photovoltaïques, centrales solaires, batteries de stockage, onduleurs et équipements associés.
- La vente de kits solaires, matériels photovoltaïques, équipements électriques, composants énergétiques et accessoires liés aux énergies renouvelables.
- Et plus généralement toutes opérations quelles qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet ci-dessus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Votes pour : 2

Votes contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'article 13.1.4 des statuts de la société laisse à l'assemblée générale le soin de décider d'octroyer une rémunération au Président et de la fixer conformément aux dispositions de l'article 16 desdits statuts. En conséquence l'Assemblée Générale décide qu'il n'y aura pas de rémunération du Président. Cette décision prend effet à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés, soit le 24 juin 2026 et jusqu'à la fin du premier exercice social soit le 30 avril 2027.

Votes pour : 2

Votes contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Votes pour : 2

Votes contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

AG SA

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Abdel GHACHTOULY

A stylized signature consisting of a series of vertical, slightly wavy lines enclosed within a horizontal oval shape.

Le secrétaire
Salim ALIANI

A stylized signature starting with a large loop on the left, followed by a series of smaller loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le scrutateur
Salim ALIANI

A stylized signature, identical to the one of the secretary, starting with a large loop on the left and ending with a long horizontal stroke.

AG SA